



« LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012 » DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

AVIS

présenté par

Christine DRUART

Rapporteure générale du Budget

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale,
relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 20 JUIN 2013

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - BP 23502 – 21035 Dijon cedex -Tél. 03 80 44 34 32 -Fax 03 80 44 33 09
e-mail : ceser@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Compte Administratif 2012,
- ◆ Les observations des Commissions du CESER,

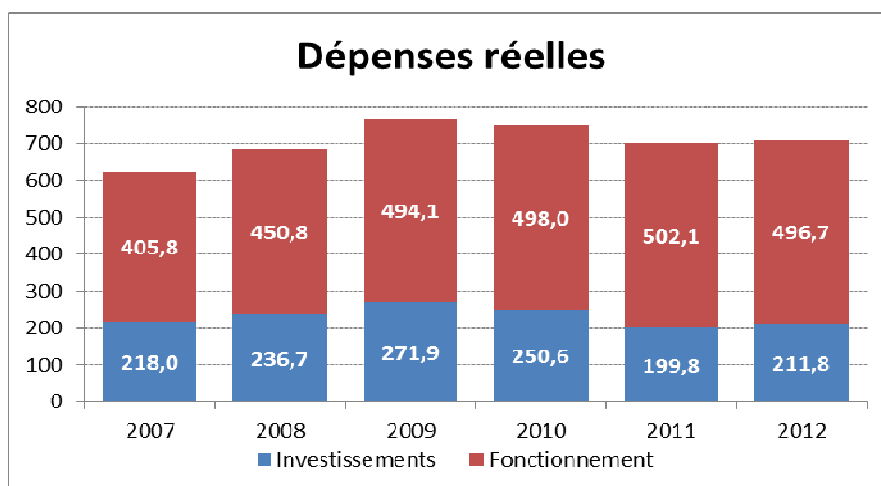
Les dépenses de la Région

Le CESER constate qu'après deux années de baisse, les dépenses réelles de la Région connaissent en 2012 une très légère augmentation (+6,73 M€ soit à peine 1 % de hausse).

L'évolution est d'autant plus remarquable qu'elle est entièrement le fait des investissements.

En effet, les dépenses de fonctionnement connaissent une légère baisse de 5,3 M€.

Le taux d'exécution en dépenses atteint 90,21 % en 2012. Il reste inférieur à la moyenne des cinq années précédentes, mais marque une progression de deux points par rapport à 2011.



La hausse des dépenses totales est cependant entièrement imputable aux frais financiers (en fonctionnement) et à l'amortissement de la dette (en investissement). Le total de ces dépenses strictement financières évolue en effet de 36,37 M€ en 2011 à 44,15 M€ en 2012, soit +7,78 M€.

La part de ces dépenses financières est en constante augmentation depuis 2007. Le rythme de cette hausse reste mesuré mais les montants atteignent en 2012 6,6 % de l'ensemble des dépenses.

Les frais financiers proprement dits, c'est-à-dire les seuls intérêts sur la dette, qui avaient fortement augmenté en 2011 sont quasiment stabilisés en 2012. C'est donc l'annuité de la dette en capital qui augmente très sensiblement passant de 26,5 M€ à 34,1 M€.

Les dépenses par fonctions budgétaires :

Fonctions	CP (en M€)						
	2008	2009	2010	2011	2012	Evol. 2013 / 2008	Evol. 2013 / 2012
<i>Services Généraux</i>	37,27	46,26	43,18	44,55	47,19	26,62%	5,93%
<i>dont subvention globale</i>	0,26	7,17	5,79	7,55	8,52	3215,30%	12,82%
<i>Form.Pro / Apprentissage</i>	150,09	158,17	148,23	141,11	138,56	-7,68%	-1,81%
<i>Enseignement</i>	152,38	155,11	147,21	138,31	144,44	-5,21%	4,43%
<i>Culture, sports, loisirs</i>	23,81	25,18	24,22	23,45	26,19	9,98%	11,70%
<i>Santé, action sociale</i>	1,01	1,09	1,23	1,29	1,56	54,07%	20,32%
<i>Aménagement Territoire</i>	30,77	36,64	41,01	37,52	33,42	8,62%	-10,91%
<i>Environnement</i>	10,18	15,96	16,08	14,54	12,92	26,92%	-11,12%
<i>Transports</i>	204,77	235,40	237,53	203,75	186,80	-8,78%	-8,32%
<i>Action économique</i>	52,67	61,80	52,51	55,25	64,15	21,81%	16,11%
<i>Dépenses non ventilées*</i>	24,66	30,44	37,41	42,05	53,32	116,23%	26,81%
TOTAL	687,61	766,05	748,61	701,82	708,55	3,05%	0,96%

On peut noter que la part des trois fonctions les plus importantes, à savoir Formation professionnelle et Apprentissage, Enseignement, et Transports, est passée en cinq exercices de 74 % des dépenses totales à 66 %.

En contrepartie, la part des fonctions Culture, Santé, Aménagement du territoire, Environnement et Action économique est passée de 17 % à 19,5 % et celle de l'ensemble Services généraux et Dépenses non ventilées a augmenté de 9 % à 14 %.

Cette dernière catégorie de dépenses prend donc une part de plus en plus large.

En 2012, seules les fonctions Aménagement du territoire et Transports connaissent une évolution significative à la baisse par rapport à leurs niveaux de 2011. Ces baisses sont également réparties sur le fonctionnement et l'investissement en volume (-10,27 M€ sur le fonctionnement et -10,78 M€ sur les investissements).

Comme il est précisé dans le rapport financier, la baisse des investissements en Fonction 8 – Transports s'explique essentiellement par la fin du programme d'achat de matériel roulant (170 M€ depuis 2007) et la fin des travaux sur la branche Est du TGV Rhin-Rhône.

Les investissements de la Fonction 5 – Aménagement du territoire sont marqués par la chute importante des dépenses consacrées aux TIC : 4 M€ en 2011, et qui dépassent à peine 250 K€ en 2012.

Les recettes de la Région

En 2012, les recettes réelles (y compris les emprunts nouveaux) sont en hausse de +9,5 M€, soit +1,3 % et atteignent 745,32 M€.

	2011	2012	Evolution 2012 / 2011
Fiscalité régionale	302,58	306,47	3,89
Dotations de compensation réforme fiscale	24,50	24,95	0,45
Dotations d'Etat	272,26	272,28	0,02
Participations, subv. Et fonds européens	21,26	27,68	6,42
FCTVA	8,08	7,91	-0,17
Prêts et avances	10,54	11,05	0,51
Emprunt	90,00	78,00	-12,00
Autres recettes	6,58	16,97	10,39
TOTAL	735,81	745,32	9,51

Les recettes hors emprunt augmentent en fait de plus de 21 M€. Pour l'essentiel, cette augmentation de 3,3 % par rapport aux recettes équivalentes de l'exercice 2011 s'explique par :

- + 3,1 M€ sur la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules
- + 6,37 M€ sur les fonds européens
- + 10,39 M€ sur les autres recettes

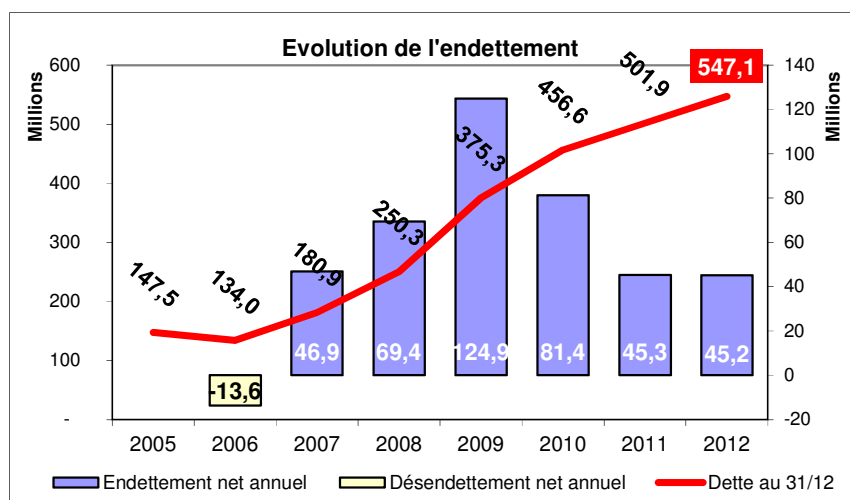
L'ensemble de ces recettes a plutôt un caractère conjoncturel, voire exceptionnel. Il est cependant intéressant d'avoir pu profiter de ces circonstances pour réduire le montant de l'emprunt nouveau. Le Conseil régional de Bourgogne a ainsi eu un moindre recours à l'emprunt qu'il ne l'avait initialement prévu pour l'année 2012.

Les emprunts nouveaux s'élèvent en effet pour cet exercice à 78 M€ contre 90 M€, 114 M€ et 155 M€ pour les trois exercices précédents.

Le CESER se félicite de ce nouveau ralentissement, même s'il est plus mesuré que sur les exercices précédents.

La dette et la gestion de trésorerie

Dans le prolongement de ce qui vient d'être noté, il faut cependant préciser que l'encours de la dette régionale croît autant en 2012 qu'en 2011 (+45 M€) pour atteindre 547 M€ au 31 décembre.



La capacité de désendettement s'élève désormais à 4,3 années. Cela signifie qu'après 3 exercices consécutifs de dégradation qui l'avaient amené à 5 années, ce ratio (endettement / épargne brute) connaît en 2012 une nette amélioration.

Cette amélioration est entièrement due à la très forte augmentation de l'épargne brute qui, d'un niveau de 100 M€ en 2011, dépasse 127 M€ en 2012.

La hausse, relativement importante des ressources, analysée plus haut est la cause de cette évolution.

Le patrimoine

Le CESER note que l'actif net du Conseil régional de Bourgogne, c'est-à-dire son patrimoine, augmente de plus de 100 M€ sur le dernier exercice tandis que, comme cela vient d'être vu, l'endettement régional n'a crû que de 45 M€.

La situation patrimoniale réelle du Conseil régional de Bourgogne s'est donc sensiblement améliorée en 2012, ce dont le CESER se félicite.

Le stock AP/AE

Le CESER réitère son encouragement à poursuivre la réduction des stocks d'AP et d'AE jusqu'à l'exercice 2005 inclus. Il suggère l'introduction d'une notion de « péremption » des AP et AE pour en éviter l'accumulation.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Stock d'AP/AE	573,54	651,41	620,35	765,81	714,41	663,49	635,79
Évolution en %		13,58%	-4,77%	23,45%	-6,71%	-7,13%	-4,18%

CONCLUSION

Le CESER tient tout d'abord à remercier l'exécutif et les services du Conseil régional de Bourgogne pour la qualité de l'information produite, l'effort de transmission a été effectué et les précisions qui lui ont été apportées, notamment lors de la réunion de sa Commission Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales.

Plusieurs évolutions très positives sont à noter dans le Compte administratif 2012 du Conseil régional de Bourgogne :

- un effort manifeste de maîtrise des coûts de fonctionnement ; la stabilisation des dépenses de fonctionnement qui avait été prévue pour l'année 2012 a donc bien été réalisée ;
- la consolidation de l'épargne brute, qui connaît une troisième année de hausse après la forte dégradation de 2009 et atteint 127,3 M€ en 2012. Le Conseil régional de Bourgogne a donc très nettement amélioré sa capacité d'autofinancement.

Le CESER tient cependant à noter les points suivants :

- une grande partie des recettes régionales restent peu ou pas dynamiques du fait, notamment, de la réforme de la fiscalité locale, ce qui fragilise d'autant les marges de manœuvre du Conseil régional de Bourgogne ;
- une conjoncture exceptionnelle a permis en 2012 un très fort accroissement de l'épargne brute et, par conséquent, un ralentissement de l'endettement. Ce qui a été rendu possible par les circonstances doit désormais s'inscrire dans la durée.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Jean PERRIN

Au titre de Président de la Commission 6 « Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales »

« Globalement nous constatons que les recommandations du CESER sont bien prises en compte. La dette progresse moins vite, l'épargne s'accroît et la capacité de désendettement se rapproche de 4 ans alors qu'elle était de 5 ans précédemment.

Le CESER se réjouit d'avoir été entendu dans ses observations sur le budget de la Région ».



**Intervention d'André FOURCADE
Au titre de la CFDT**

« Nous constatons l'évolution positive de certains ratios d'endettement en 2012.

Mais c'est aussi au prix d'un taux de réalisation des investissements de 80 %. Cela se traduit par un report de programmes, ou un étalement, avec un effet sur les entreprises du secteur. C'est bien la double face des politiques d'austérité qui impactent l'endettement mais aussi l'activité économique.

Au total concernant la dette des Bourguignons : si elle est de 323 euros / Bourguignon, il ne faut pas oublier l'actif de la Région qui dépasse les 2 milliards d'euros soit 1 230 euros / habitant.

La CFDT votera l'avis. »